Envoyé en préfecture le 11/07/2023
Reçu en préfecture le 11/07/2023
Publié le 19/07/2023
ID : 029-242900801-20230710-DP2023_014-AU

DÉCISION DU PRÉSIDENT

N°DP2023_014

Objet	**DÉCISION PORTANT RÉMUNÉRATION DE LA RÉGIE DE RECETTES DU SERVICE TOURISME EN CONTREPARTIE DES ENCAISSEMENTS POUR LE COMPTE DE TIERS**	
Service	Service Finances	Référent : Christelle NOËL

VU les articles 9 et 22 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de communes donnant compétence en matière de Tourisme ;

VU la délibération n° 2014-64 du 19 mai 2014 autorisant le Président à instituer et fixer les taux ou tarifs des taxes ou redevances ;

VU la décision du 30 décembre 2009 instituant une régie de recettes au sein du service Tourisme, modifié par décisions du 1er juin 2011, et des 22 janvier 4 et 10 avril 2019 ;

VU la délibération n° DCC2019-084 du 3 avril 2019 autorisant le Président à signer une convention avec les prestataires souhaitant proposer un service de billetterie à l'accueil de l'Office du Tourisme, et le cas échéant, à percevoir une commission sur les ventes effectuées ;

CONSIDÉRANT que la régie de recettes du service Tourisme procède à des encaissements pour le compte de tiers en exécution de conventions passées avec les prestataires et après accord du Conseil communautaire ;

Le président de la Communauté d'agglomération du pays de Landerneau-Daoulas,

DECIDE

Article 1: A ce jour, la rémunération de la régie de recettes du service Tourisme pour les encaissements pour le compte de tiers s'établit comme suit :

Tiers	Nature de la recette	Rémunération
Penn Ar Bed	Transport vers les iles du Ponant	8%
Finist'Mer	Transport vers les iles du Ponant	10%
Brest Ouest Compagnie Maritime	Excursions en mer	10%*
Océanopolis	Entrées de l'équipement	10%
70.8 by Océanopolis	Billets d'entrée	Non
L'Art Scène	Entrées festival Fête du Bruit	1€/billet
Les ArchiKurieux	Jeux de piste à Landerneau et Daoulas	10%
Landerneau Boutique	Chèques cadeaux, animations	Non
La Récrée des Trois Curés	Entrées de l'équipement	1,50€/billet
Loc'h Monna	Excursions en mer	10%
Association Dourdon	Ouvrages	10%
Arrée Légendes	Balades contées	10%

Signé par : Patrick Leclerc
Date : 10/07/2023
Qualité : Président-Maire

Envoyé en préfecture le 11/07/2023
Reçu en préfecture le 11/07/2023
Publié le 19/07/2023
ID : 029-242900801-20230710-DP2023_014-AU
webdelib

Château et patrimoine Rochois	Ouvrage église La Roche Maurice	10%
Au fil de l'eau	Animation nautique – vente des billets	1€/billet
Les Vedettes Sirènes	Excursion en mer	10%
Château du Taureau	Excursion en mer / Entrée équipement	6%
APEVE	Ouvrages	10%
Musée de la Fraise et Patrimoine	Billets d'entrée	10%
Fun Park	Entrées des équipements (Dirion et Crozon)	1€/billet
Edouard Bal-Cueilleur d'Estran	Sorties plantes sauvages	10%

*Hors entrée Océanopolis, taxe portuaire et redevance passager

Article 2 : La présente décision sera publiée, et transmise à monsieur le préfet du Finistère, communiquée à monsieur le trésorier de Landerneau et rendue exécutoire conformément aux articles L.2131-1 et L.5211-3 du code général des collectivités territoriales.

Article 3 : Madame la directrice générale des services et monsieur le trésorier de Landerneau, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application de la présente décision.